



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

COMMERCE INTERNATIONAL

COMPTABILITÉ GESTION

CONSEIL ET COMMERCIALISATION DE SOLUTIONS TECHNIQUES

GESTION DE LA PME

GESTION DES TRANSPORTS ET LOGISTIQUE ASSOCIÉE

MANAGEMENT COMMERCIAL OPÉRATIONNEL

MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA SÉCURITÉ

NÉGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION-CLIENT

SUPPORT À L'ACTION MANAGÉRIALE

E3. CULTURE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGÉRIALE

SESSION 2023

Durée : 4 heures

Aucun matériel n'est autorisé.

"Même si ce cas se base sur une entreprise réelle, des situations fictives ont été ajoutées afin de permettre l'évaluation des compétences visées par l'enseignement de CEJM".

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 16 pages, numérotées de 1/16 à 16/16.

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - TERTIAIRES		Session 2023
Épreuve E3. Culture économique, juridique et managériale	Code : 23CEJMNC	Page 1 sur 16

INNOV'SA : le confort du fauteuil médicalisé

Contexte du sujet¹

INNOV'SA est une entreprise industrielle située à Bar sur Seine près de Troyes. Elle a été créée en 2001 à l'initiative de 3 personnes : Bruce et Ingrid Andurand et François Lessard. Elle est actuellement dirigée par Bruce Andurand, associé unique.

L'entreprise compte aujourd'hui près de 120 salariés. L'esprit de l'entreprise est familial et la plupart des salariés présents à la création le sont toujours aujourd'hui.

Spécialiste depuis 20 ans du mobilier thérapeutique et de confort évolutif, son expertise porte notamment sur le transfert et le maintien à domicile, le confort et la sécurité de l'utilisateur. Les clients d'INNOV'SA sont les grossistes des réseaux pharmaceutiques et près de 2300 magasins prestataires de santé. Leur clientèle est donc uniquement composée de professionnels.

Les fauteuils médicalisés sont entièrement développés au sein de l'entreprise. Le service Recherche et Développement innove sans cesse afin de répondre au mieux aux attentes des utilisateurs âgés. Ces attentes portent sur le confort et la praticité et la facilité de la manipulation par les aidants.

INNOV'SA dispose de 5 sites de fabrication en France (dans l'Aube et le Gard) et travaille prioritairement avec des fournisseurs locaux et nationaux. Ce choix correspond à la volonté d'INNOV'SA de minimiser l'impact de son activité sur l'environnement.

Les bénéfices de ce choix sont nombreux : réactivité (100 % des fauteuils sont livrés sous 8 jours ouvrés), faible impact environnemental, soutien de l'emploi local et participation au dynamisme économique de la région Grand-Est.

Malgré les problèmes logistiques rencontrés depuis la crise du Covid, INNOV'SA livre ses clients sous 8 jours grâce à son savoir-faire et à une fabrication « made in France ». INNOV'SA expédie près de 400 fauteuils par jour en France et vers 35 pays.

Afin de favoriser sa croissance, INNOV'SA a fait l'acquisition en 2021 de l'entreprise Nausicaa Médical qui est spécialisée dans la production de lève-personnes. Ce projet a nécessité le recours à différents partenaires financiers. Ce rapprochement permet à INNOV'SA de posséder de nouveaux savoir-faire et d'atteindre une taille plus significative. Cette acquisition est conforme à la volonté d'INNOV'SA de s'impliquer dans une démarche d'éco-conception, exigée par les nouvelles tendances du marché.

¹ Le contexte prend appui sur un cas réel mais des ajouts ont été effectués pour les besoins du sujet.

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - TERTIAIRES		Session 2023
Épreuve E3. Culture économique, juridique et managériale	Code : 23CEJMNC	Page 2 sur 16

L'étude est composée de trois missions.

Mission 1 : l'intégration d'INNOV'SA dans son environnement.

Mission 2 : les choix de développement d'INNOV'SA.

Mission 3 : la gestion des compétences chez INNOV'SA.

Composition du dossier documentaire

Annexe 1 : les valeurs d'INNOV'SA.....	page 6
Annexe 2 : panorama et analyse qualitative de la filière industrielle des dispositifs médicaux en France en 2021	pages 7 à 8
Annexe 3 : quelques données clés sur les personnes âgées.....	page 9
Annexe 4 : projection de population par grand groupe d'âges en % en France	page 9
Annexe 5 : loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.....	page 10
Annexe 6 : différentes structures juridiques.....	page 11
Annexe 7 : Nausicaa Médical, la dernière acquisition d'INNOV'SA.....	page 12
Annexe 8 : articles du Code civil.....	page 12
Annexe 9 : décision cour de cassation du 18 janvier 2011 (extrait)	page 13
Annexe 10 : des emplois hautement qualifiés dans la filière des dispositifs médicaux	page 14
Annexe 11 : l'industrie du dispositif médical cumule les difficultés de recrutement	page 15
Annexe 12 : témoignage de Marie, responsable marketing chez INNOV'SA	page 16
Annexe 13 : la formation en interne	page 16
Annexe 14 : les modifications du contrat de travail	page 16

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - TERTIAIRES		Session 2023
Épreuve E3. Culture économique, juridique et managériale	Code : 23CEJMNC	Page 3 sur 16

En prenant appui sur vos connaissances, le contexte et le dossier documentaire, il vous est demandé de répondre aux questions relatives aux trois missions du sujet. Vous êtes invité(e) à mobiliser les concepts et les apports théoriques dès lors qu'ils sont pertinents et que le lien avec la mission est argumenté.

MISSION 1 : L'INTÉGRATION D'INNOV'SA DANS SON ENVIRONNEMENT
(ANNEXES 1 à 5)

Bruce et Ingrid Andurand et François Lessard ont toujours été très sensibles à la prise en compte de l'environnement de l'entreprise.

- 1.1** Identifier les principaux agents économiques en relation avec l'entreprise INNOV'SA et leurs rôles respectifs.
- 1.2** Montrer si l'entreprise INNOV'SA réussit à concilier ses différentes finalités.
- 1.3** Analyser les évolutions du macro environnement d'INNOV'SA.

MISSION 2 : LES CHOIX DE DÉVELOPPEMENT D'INNOV'SA
(ANNEXES 6 à 9)

L'entreprise INNOV'SA a connu un développement important lié à des décisions stratégiques. Bruce Andurand cherche des solutions pour faire évoluer le statut juridique actuel (SASU), qui ne lui semble plus adapté, vers celui de SA.

- 2.1** Analyser les stratégies globale et de domaine choisies par INNOV'SA.
- 2.2** Expliquer en quoi le statut juridique de la SA permettrait d'accompagner le développement de l'entreprise.

Monsieur Andurand est en recherche de fournisseurs français de mousse pour fabriquer des fauteuils médicalisés. Une négociation a été engagée avec l'entreprise QUALIMOUSSE depuis trois mois. Malgré les nombreux échanges et déplacements du responsable de production d'INNOV'SA, la composition de la mousse proposée ne répond pas au cahier des charges défini par INNOV'SA. Si cette mousse devait être utilisée, la qualité des fauteuils produits pourrait en être affectée. M. Andurand décide donc d'interrompre les négociations avec le fournisseur de mousse.

- 2.3** À l'aide d'un raisonnement juridique, analyser si M. Andurand peut rompre les négociations avec l'entreprise QUALIMOUSSE.

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - TERTIAIRES		Session 2023
Épreuve E3. Culture économique, juridique et managériale	Code : 23CEJMNC	Page 4 sur 16

MISSION 3 : LA GESTION DES COMPÉTENCES CHEZ INNOV'SA
(ANNEXES 10 à 14)

La récente croissance de l'entreprise nécessite de recruter de nouveaux collaborateurs. INNOV'SA est une entreprise soucieuse du développement professionnel de ses collaborateurs. La société a d'ailleurs souhaité mettre en œuvre une procédure d'accueil et d'intégration des candidats recrutés centrée sur la formation. Cependant INNOV'SA peine à recruter malgré les valeurs de l'entreprise.

- 3.1** Présenter la difficulté à laquelle INNOV'SA est confrontée sur le marché du travail des dispositifs médicaux et ses raisons.
- 3.2** Montrer qu'INNOV'SA doit poursuivre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

Madame X a été embauchée l'année dernière en tant que commerciale. Ses missions consistaient à démarcher des nouveaux clients et à réaliser de la prospection téléphonique. La direction estime que ses résultats de vente sont insuffisants. Cependant, l'entreprise ne souhaite pas se séparer de cette collaboratrice qui s'est déjà imprégnée de la culture de l'entreprise. Les compétences de Madame X seraient compatibles avec un autre poste au service marketing. La direction souhaite qu'elle conserve les mêmes horaires de travail, la même rémunération et lui propose comme nouvelle mission d'assurer la visibilité de l'entreprise sur les réseaux sociaux.

- 3.3** Déterminer, à l'aide d'un raisonnement juridique, si Madame X peut s'opposer au changement de mission de son poste au sein du service marketing.

Annexe 1 : les valeurs d'INNOV'SA**Le respect de l'environnement**

INNOV'SA est adhérente d'Eco-mobilier, éco-organisme à but non lucratif, agréé par le ministère en charge de l'environnement. Cet éco-organisme apporte des solutions pour la collecte et la valorisation des meubles usagés, en leur offrant une 2^e vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie. Il aide les entreprises adhérentes dans leur démarche d'éco-conception. L'éco-conception est le fait de prendre en compte la préservation de l'environnement dès la conception du produit. Il s'agit de réduire la consommation de matières premières, d'énergie, de limiter la production de déchets et de prévoir la fin de vie du produit. [...]

Proposer des fauteuils à faible impact environnemental, c'est proposer la possibilité d'une remise en état de ces fauteuils à moindre coût. [...]

L'attention portée aux clients

INNOV'SA est très attentive aux retours des clients afin de pouvoir améliorer sans cesse leurs produits. L'équipe commerciale forme les aidants à l'utilisation des fauteuils. Cela permet aux aidants de manipuler les fauteuils en évitant les troubles musculo-squelettiques et positionner les utilisateurs de la meilleure façon.

Tous les fauteuils sont déclinés dans des coloris sobres (galet, grège, chocolat, etc.), colorés (framboise, pistache, etc.) et toujours en adéquation avec les tissus utilisés : l'aspect général, de belles finitions, cela contribue aussi au bien-être de l'utilisateur. [...]

La politique salariale

INNOV'SA est une entreprise où l'esprit familial règne. Les salariés se sentent bien dans l'entreprise. Ils bénéficient de bonnes conditions de travail tant au niveau du matériel à leur disposition que des relations internes. L'avis des salariés est pris en compte lorsque des décisions sont prises. La promotion en interne est privilégiée par rapport au recrutement externe, cela permet de motiver les salariés en leur montrant de la reconnaissance.

Source : <https://www.innov-sa.com/> , adapté pour les besoins du sujet – juin 2022

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - TERTIAIRES		Session 2023
Épreuve E3. Culture économique, juridique et managériale	Code : 23CEJMNC	Page 6 sur 16

Annexe 2 : panorama et analyse qualitative de la filière industrielle des dispositifs médicaux en France en 2021**Qu'est-ce qu'un dispositif médical ?**

Les dispositifs médicaux sont des produits de santé : ils améliorent ou sauvent des vies.

Ce sont principalement des matériels et équipements médicaux (fauteuils pour personnes à mobilité réduite, lits médicalisés, ou encore une application mobile de santé, etc.).

Les utilisateurs finaux de dispositifs médicaux sont des usagers (personnes à domicile, en structures médicalisées ou non, etc.) et des professionnels de santé. [...].

Le secteur du dispositif médical : les grands chiffres

En 2021, le secteur des dispositifs médicaux (DM) présente les grandes caractéristiques suivantes :

- 30,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 10 milliards d'euros à l'export ;
- 1 440 entreprises recensées (91 % ayant une activité exclusivement DM) ;
- 93 % de PME ;
- Près de 88 000 emplois directs.

A. Chiffre d'affaires et structuration du tissu industriel

50 % des entreprises spécialisées dans les Dispositifs à Usage Individuel (DUI) réalisent 40 % du chiffre d'affaires total de ce marché. [...]. Près de 60 % d'entre-elles ont une activité de production et 80 % ont une activité commerciale. [...]

100 % des entreprises nouvellement entrées sur le marché sont des start-up de technologie médicale.

Les 3/4 des entreprises du secteur peinent à recruter surtout pour des profils de cadres. [...]

Les entreprises internationales représentent 1/4 des entreprises en France et 2/3 du chiffre d'affaires du secteur. Plus de 85 % des entreprises de la filière sont d'origine française ou européenne.

B. Répartition géographique

Les entreprises du secteur des dispositifs médicaux sont implantées sur tout le territoire. Cependant, les régions Île-de-France et Auvergne/Rhône-Alpes regroupent respectivement 34 % et 18 % des sièges sociaux des entreprises du secteur.

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - TERTIAIRES		Session 2023
Épreuve E3. Culture économique, juridique et managériale	Code : 23CEJMNC	Page 7 sur 16

C. Croissance du marché

L'augmentation du chiffre d'affaires de la filière est pour partie due à l'augmentation de l'export qui atteint, en 2021, 10 Mrds d'euros, soit un taux de croissance annuel de + 4,3 %. [...] L'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie restent les trois marchés privilégiés par 80 % des entreprises qui envisagent de les conquérir d'ici 2 ans.

D. Explosion généralisée des coûts et incidences sur la filière

La pénurie de plastiques, composants électroniques, semi-conducteurs, acier, certains textiles, etc. entrant dans la fabrication de dispositifs médicaux, engendre des augmentations de prix pouvant dépasser les 50 %. L'augmentation du coût du fret n'est également pas sans incidence sur l'activité des fabricants, tout comme les délais d'approvisionnement des composants électroniques qui ont en moyenne triplé.

E. Les normes de qualité dans le secteur médical

Le marquage CE (communauté européenne) médical est le préalable essentiel à toute commercialisation d'un dispositif médical (DM) dans l'Union européenne. Il est basé sur une certification délivrée par des organismes notifiés (ON) qui garantit que le DM répond à des exigences spécifiques de sécurité et de bénéfice clinique, fixées dans la réglementation européenne.

La nouvelle réglementation (applicable depuis mai 2021) induit une augmentation significative des exigences attendues du fabricant en vue de l'obtention du marquage CE.

F. Recherche et développement et percée du numérique

Le secteur du dispositif médical (DM) est caractérisé par une multitude de produits dont le cycle de vie est court et l'innovation permanente.

Par ailleurs, le modèle de R&D du DM s'appuie principalement sur la mise en place de partenariats publics/privés sur le long terme. La part de chiffre d'affaires consacrée à la R&D atteint 7 % en 2021 (6 % en 2019). Près des deux tiers (63 %) des entreprises ont une activité de R&D et 13 % des entreprises sont exclusivement actives en R&D (start-up).

Source : Panorama et analyse qualitative de la filière industrielle des dispositifs médicaux en France en 2021 - <https://www.snitem.fr/publications/guides-et-documents-de-reference/panorama-des-entreprises-du-dispositif-medical-en-2021/> - juin 2022

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - TERTIAIRES		Session 2023
Épreuve E3. Culture économique, juridique et managériale	Code : 23CEJMNC	Page 8 sur 16

Annexe 3 : quelques données clés sur les personnes âgées

- La majorité des personnes âgées vieillit dans de bonnes conditions d'autonomie. Seuls 8 % des plus de 60 ans et 20 % des personnes de plus de 85 ans sont dépendants. L'âge moyen de perte d'autonomie est de 83 ans.
- La plupart des personnes âgées souhaitent un maintien à domicile.
- On compte 1,2 million de bénéficiaires de l'APA [allocation personnalisée à l'autonomie] dont 60 % à domicile et 40 % en établissement.
- 4,3 millions de personnes aident régulièrement un de leurs aînés. Parmi elles, 2,8 millions apportent une aide à la vie quotidienne à une personne âgée vivant à domicile. 62 % des aidants familiaux sont des femmes.
- La dépense publique consacrée à l'autonomie a été estimée en 2010 à 24 milliards d'euros, dont 14 milliards pour le financement des soins, 5,3 milliards au titre de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et 2,2 milliards pour l'hébergement.
- Les personnes âgées sont plus de 5 millions à être investies dans le milieu associatif. Elles sont aussi un fervent soutien de la solidarité familiale.

Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/archives/loi-relative-a-l-adaptation-de-la-societe-au-vieillessement/article/personnes-agees-les-chiffres-cles#> - juin 2022

Annexe 4 : projection de population par grand groupe d'âges en % en France

Année	Population au 1 ^{er} janvier (en millions)	Moins de 20 ans En %	20-59 ans En %	60-64 ans En %	65-74 ans En %	75 ans ou plus En %
2030	68,6	22,4	47,5	6,2	11,4	12,5
2040	69,2	21,2	46,8	5,6	11,6	14,9
2050	69,2	21,5	45,4	5,8	10,9	16,4
2060	68,7	21,0	45,4	5,6	11,0	17,1
2070	68,1	20,2	44,8	6,1	11,1	17,8

Lecture : au 1^{er} janvier 2070, 17,8 % de la population serait âgée de 75 ans ou plus.

Source : Insee, scénario central des projections de population 2021-2070, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2381470#tableau-figure1> – juin 2022

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - TERTIAIRES			Session 2023	
Épreuve E3. Culture économique, juridique et managériale		Code : 23CEJMNC	Page 9 sur 16	

Annexe 5 : loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Toutes les familles sont à un moment concernées par le vieillissement d'un proche. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, promulguée le 28 décembre 2015 vise à construire une société où chacun puisse bien vieillir. Elle propose d'améliorer et de faciliter le quotidien des personnes âgées et de leur entourage.

Une politique globale tournée vers l'autonomie

La loi vise à mobiliser l'ensemble des politiques publiques afin de donner les moyens aux personnes âgées, même fragilisées, d'être actrices de leur parcours :

- permettre aux personnes âgées d'anticiper, de prévoir, pour mieux repérer et être en mesure de combattre les premiers facteurs de risque de perte d'autonomie ;
- assurer un accompagnement de qualité, à domicile comme en établissement.

[...]

Une action de proximité

Conscient de la hausse des dépenses sociales et des difficultés de financement rencontrées par les départements, le Gouvernement propose de rembourser intégralement les dépenses nouvelles prévues par la loi. C'est le cas avec la réforme de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Une véritable réforme de justice sociale

Cette loi permet d'attaquer les inégalités à la racine. [...]

Les salariés du secteur de l'aide à domicile – qui compte près de 97 % de femmes – sont soutenus dès 2015, avec 25 millions d'euros par an afin de revaloriser les salaires de la branche non lucrative.

Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/accompagnement-des-personnes-agees/article/loi-relative-a-l-adaptation-de-la-societe-au-vieillessement#> - juin 2022

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - TERTIAIRES		Session 2023
Épreuve E3. Culture économique, juridique et managériale	Code : 23CEJMNC	Page 10 sur 16

Annexe 6 : différentes structures juridiques

	Sociétés de capitaux		
	SA	SAS	SASU
Nombre	2 associés au minimum ou 7 minimum si appel public à l'épargne (cotation en bourse)	2 associés ou plus.	1 associé unique.
Quel est le montant du capital social ?	Un capital minimum de 37 000 € est imposé.	Le capital est fixé librement par les associés.	
Qui dirige ?	Un conseil d'administration de 3 à 18 membres parmi les actionnaires. Le président est désigné parmi ces membres. Un directeur général peut être nommé pour assurer la gestion courante et représenter la société. Les actionnaires se réunissent en assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.	Les règles d'organisation de la société sont librement déterminées dans les statuts. Seule obligation : les associés doivent nommer un représentant légal (titre de président ou directeur général ou directeur général délégué...)	
Quelle est la responsabilité financière des associés ?	Responsabilité limitée aux montants des apports : les associés ne sont pas responsables des dettes de la société qu'à hauteur du montant de leur apport.		
Transmission de l'entreprise	Cession libre entre actionnaires ou entre liens familiaux. Cession à des tiers organisée par les statuts.	Cession libre ou organisée par les statuts.	
Quel est le régime fiscal du dirigeant ?	Traitement et salaires pour le dirigeant du conseil d'administration.	Traitement et salaires.	
Quel est le régime social du dirigeant ?	Le président et le directeur général sont assimilés salariés. Les autres membres du CA ne sont pas rémunérés en tant que dirigeants et ne relèvent donc d'aucun régime social.	Les dirigeants sont assimilés salariés.	

Source : document élaboré pour les besoins du sujet

Annexe 7 : Nausicaa Médical, la dernière acquisition d'INNOV'SA

INNOV'SA a racheté il y a un an la société Nausicaa Médical (basée à Gallargues dans le sud de la France), qui est aussi un fabricant Français de matériel médical.

Cette entreprise possède le même ADN et l'alliance des produits des deux marques est très bénéfique. On parle alors de synergie produits. Suite à ce rachat, l'équipe commerciale est passée de 9 à 14 collaborateurs. Par cet investissement, l'entreprise s'est développée significativement devenant un acteur majeur du marché du fauteuil médicalisé.

Trois gammes majeures sont aujourd'hui disponibles :

- les fauteuils « confort » proposent de multiples options de bien-être. Ils sont destinés à être installés dans un logement à un endroit fixe ;
- les fauteuils à pousser électriques, ultra-maniabiles, permettent aux utilisateurs de se déplacer en autonomie ;
- les fauteuils coquilles, électriques ou manuels, pensés pour les personnes assistées d'un accompagnant. Ils sont à la pointe de la sécurité en proposant une solution d'attache très sophistiquée.

Source : document élaboré pour les besoins du sujet à partir du site [https //www.innov-sa.com](https://www.innov-sa.com)

Annexe 8 : articles du Code civil**L'article 1240 du Code civil dispose que**

« Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer ».

L'Article 1112 du Code civil dispose que

« L'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles sont libres. Ils doivent impérativement satisfaire aux exigences de la bonne foi ».

En cas de faute commise dans les négociations, la réparation du préjudice qui en résulte ne peut avoir pour objet de compenser ni la perte des avantages attendus du contrat non conclu, ni la perte de chance d'obtenir ces avantages ».

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - TERTIAIRES		Session 2023
Épreuve E3. Culture économique, juridique et managériale	Code : 23CEJMNC	Page 12 sur 16

Annexe 9 : décision cour de cassation du 18 janvier 2011 (extrait)

Sur le moyen unique :

Attendu que M. X. fait grief à l'arrêt de l'avoir condamné à payer à M. Y. la somme de 18 226 euros à titre de dommages-intérêts et celle de 5 000 euros en application de l'article 700 du code de procédure civile, alors, selon le moyen :

[...] Estimant qu'un négociateur qui « avait rompu sans raison légitime, brutalement et unilatéralement, les pourparlers avancés qu'il entretenait avec son partenaire qui avait déjà, à sa connaissance, engagé des frais et qu'il avait maintenu volontairement dans une incertitude prolongée en lui faisant croire que l'affaire allait être conclue à son profit, avait manqué aux règles de la bonne foi dans les relations commerciales et avait ainsi engagé sa responsabilité délictuelle, la cour d'appel n'a pas tiré les conséquences légales de ses constatations et a violé les articles 1382 et suivants du code civil. » [...]

D'où il suit que le moyen n'est fondé en aucune de ses branches ; par ces motifs :

REJETTE le pourvoi.

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - TERTIAIRES		Session 2023
Épreuve E3. Culture économique, juridique et managériale	Code : 23CEJMNC	Page 13 sur 16

Annexe 10 : des emplois hautement qualifiés dans la filière des dispositifs médicaux

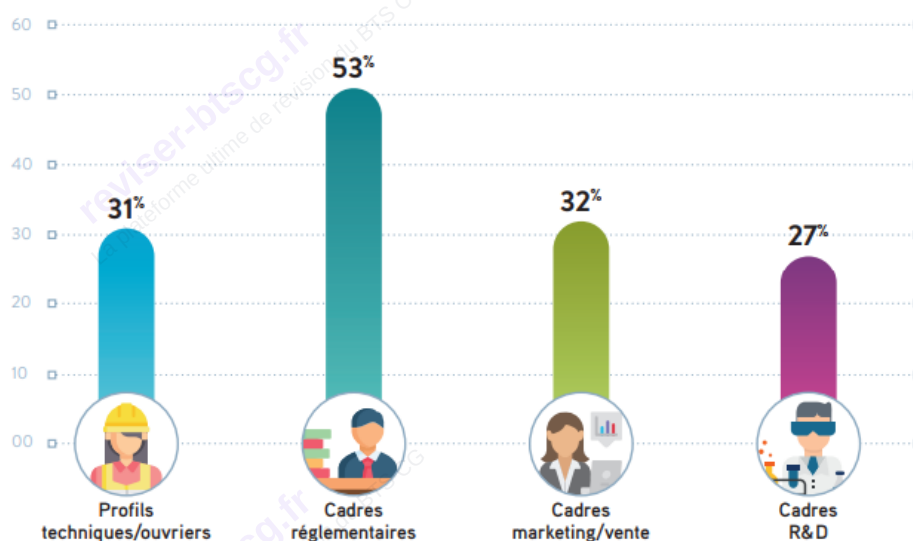
Les entreprises du secteur des dispositifs médicaux sont porteuses d'emplois industriels dans des bassins régionaux mais également d'emplois hautement qualifiés.

Avec près de 88000 collaborateurs (emplois directs) engagés au service de la santé, le secteur du dispositif médical s'inscrit comme l'un des acteurs majeurs du secteur des industries de santé.

Cependant, on note une forte tension sur les ressources humaines (dans la continuité des derniers panoramas) amplifiée par les rigidités du code du travail et le poids des charges sociales. Cette tension diffère en fonction de la nature de l'entreprise :

- pour les entreprises ayant une activité de production : difficultés de recrutement sur les profils ouvrier spécialisé et magasinier ;
- pour les entreprises françaises : difficultés de recrutement sur les profils réglementaire/qualité, accès au marché et scientifique (numérique et électronique) ;
- pour les entreprises internationales avec uniquement des activités commerciales en France : difficultés de recrutement de « talents » (notamment commerciaux).

Les 3/4 des entreprises du panel peinent à recruter. Elles déclarent avoir des difficultés à recruter les profils suivants :



Lecture : 53 % des entreprises du secteur des dispositifs médicaux éprouvent des difficultés à recruter des cadres réglementaires (par exemple les directeurs de structures médicalisées).

Source - <https://www.snitem.fr/publications/guides-et-documents-de-reference/panorama-des-entreprises-du-dispositif-medical-en-2021/> -

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - TERTIAIRES		Session 2023
Épreuve E3. Culture économique, juridique et managériale	Code : 23CEJMNC	Page 14 sur 16

Annexe 11 : l'industrie du dispositif médical cumule les difficultés de recrutement

La problématique du recrutement de collaborateurs dans l'industrie du dispositif médical est liée aux nombreuses spécificités du secteur, au premier rang desquelles s'impose aujourd'hui le renforcement réglementaire. Christine Horvais du cabinet Axeme a bien voulu répondre à nos interrogations.

Quelles sont les spécificités du marché de l'emploi dans notre secteur ?

L'industrie du dispositif médical représente 85 000 emplois répartis majoritairement dans des PME (92 %) sur tout le territoire français. Plus de 80 % des entreprises ont une activité commerciale et 13 % sont exclusivement actives en R&D (start-up).

C'est un secteur où le marché de l'emploi est en forte croissance. Mais on assiste à la disparition de certaines fonctions au profit de nouveaux postes liés à l'arrivée de technologies de rupture comme l'Intelligence Artificielle (IA), avec des synergies entre Biotech, Medtech, électronique, IA, big data, plasturgie et robotique. Les fabricants de dispositifs médicaux ont ainsi besoin de recruter des profils de plus en plus pointus, alliant des compétences techniques très variées.

Quel est l'impact du renforcement réglementaire actuel sur le marché de l'emploi ?

La révision de la réglementation européenne oblige les fabricants et les distributeurs à trouver des ressources en qualité [...]. Or, les profils deviennent très rares dans ces domaines car ils sont de plus en plus sollicités. On assiste donc à une tension sur le marché de ces emplois réglementaires.

À quelles attentes des candidats les fabricants de DM (dispositifs médicaux) doivent-il répondre ?

L'enjeu pour les fabricants de DM est de recruter les talents mais surtout de les fidéliser. Pour ce faire, ils doivent savoir que les candidats sont devenus très attentifs à l'ambiance de travail, au bien-être, à la « e-réputation » de l'employeur... Les juniors notamment veulent être séduits par le projet de l'entreprise, apprendre, refuser la routine et se sentir utiles. On remarque également une plus grande attractivité des entreprises à taille humaine.

En connaissant à la fois les attentes des candidats, le marché du dispositif médical et ses entreprises, on peut apporter des arguments pertinents pour mettre en avant le projet de notre client. Charge à nous, dans l'autre sens, d'évaluer non seulement les compétences techniques du futur collaborateur, mais aussi son savoir-être : savoir innover, transmettre, entreprendre, créer, fédérer...

Source : <https://www.devicemed.fr/dossiers/sous-traitance-et-services/conseil/recrutement-lindustrie-du-dispositif-medical-cumule-les-difficultes/17258>

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - TERTIAIRES		Session 2023
Épreuve E3. Culture économique, juridique et managériale	Code : 23CEJMNC	Page 15 sur 16

Annexe 12 : témoignage de Marie, responsable marketing chez INNOV'SA

Nous recherchons actuellement des candidats ayant de l'expérience dans le domaine de la couture qui demande une certaine technicité pour manier les différents revêtements parfois très rigides, d'ailleurs la tranche d'âge des couturières est plutôt située entre 35 et 55 ans.

Pour les salariés en atelier, des périodes de formations sont prévues avant de débiter sur le poste. La montée en compétences des salariés est aussi importante, lorsqu'un nouveau poste est créé, nous privilégions au mieux la recherche en interne.

Récemment une couturière est montée en compétences en devenant assistante de développement et production. Un collaborateur qui donne satisfaction dans notre entreprise de grandes possibilités d'évolution.

Source : source interne d'Innov'SA

Annexe 13 : la formation en interne

Parce qu'ils sont de vrais experts, et que leur principale préoccupation est l'accompagnement, nos commerciaux sont aussi formateurs : que ce soit la formation des équipes de vente en magasin ou la formation des personnels soignants en collectivité.

Notre objectif est de former pour expliquer :

- les gestes qui assurent une bonne position de l'aidant lors de l'utilisation au quotidien ;
- le potentiel de chaque fauteuil et ses évolutions possibles en fonction de l'évolution de l'état de santé des patients ;
- les choix parmi les différentes caractéristiques et options permettant de proposer le meilleur fauteuil, adapté à chaque utilisateur (profondeur d'assise, largeur d'assise, choix des matières, motorisation, mobilité...).

Source : source interne d'Innov'SA

Annexe 14 : les modifications du contrat de travail

L'employeur peut modifier le contrat de travail du salarié et ses conditions d'emploi. Toutefois, cela dépend de la nature des modifications envisagées : changement d'un élément essentiel du contrat de travail qui demande l'accord du salarié ou simple changement des conditions de travail qui s'impose à celui-ci.

Les conséquences ne sont donc pas les mêmes en fonction du type de modification concernant le contrat de travail.

Lorsque l'employeur envisage la modification d'un élément essentiel du contrat de travail pour l'un des motifs économiques énoncés dans l'article L 1233-3, il en fait la proposition au salarié par lettre recommandée avec avis de réception (article L 1222-6 du Code du travail).

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits>

BTS BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - TERTIAIRES		Session 2023
Épreuve E3. Culture économique, juridique et managériale	Code : 23CEJMNC	Page 16 sur 16